

Chirurgie du cholestéatome

Le cholestéatome est une pathologie bénigne mais très agressive et potentiellement récidivante de l'oreille moyenne et parfois de l'oreille interne.

Elle se manifeste, le plus souvent, par une perte auditive unilatérale associée à une perforation et à un écoulement purulent et fétide.

L'audiométrie confirmera la perte auditive et le scanner en montrera l'extension.

La chirurgie est actuellement le seul traitement possible curateur de cette pathologie de l'oreille.

En raison du caractère récidivant du cholestéatome, cette chirurgie sera souvent réalisée en deux temps, le premier ayant pour but d'éradiquer la lésion, le second de contrôler la guérison et d'essayer d'améliorer l'audition.

L'intervention sera réalisée sous anesthésie générale.

Elle devra aborder à la fois la région rétro tympanique ou caisse du tympan mais aussi les cellules mastoïdiennes qu'elle évidera.

L'abord chirurgical se fait le plus souvent par une incision derrière l'oreille au ras ou dans les cheveux. Le rasage n'est pas obligatoire.

Le but de la chirurgie sera d'éradiquer toute la peau malade cholestéatomateuse, en emportant l'enclume qui est fréquemment lésée et le plus souvent la tête du marteau.

Cette chirurgie devra bien sûr respecter le nerf facial, le vestibule de l'oreille interne et la méninge, trois structures parfois envahies par le cholestéatome.

Le patient sort du bloc avec une mèche dans le conduit auditif, des points ou des agrafes derrière l'oreille et un pansement d'oreille compressif.

L'hospitalisation est le plus souvent de 48 heures.

Les points ou les agrafes et la mèche du conduit seront retirés au septième jour.



DOCTEUR DANIEL KORCHIA CABINET À MARSEILLE

(CONSULTATIONS)

429 RUE PARADIS
13008 MARSEILLE

WWW.KORCHIA-CHIRURGIE-MARSEILLE.COM

TÉL : 04 91 32 10 10

CONTACT@KORCHIA-CHIRURGIE-MARSEILLE.FR

Comme dans toutes les chirurgies de l'oreille, le patient aura pour consigne d'éviter au maximum la pénétration d'eau dans son conduit pendant les deux premiers mois.

Si le temps de rétablissement auditif n'a pas été réalisé lors de cette première chirurgie, il pourra l'être dans un second temps, souvent 12 à 18 mois après cette première intervention.

Le suivi du patient sera réalisé lors des consultations avec examen oto endoscopique.

Un scanner et/ou une I.R.M. confirment la parfaite exérèse du cholestéatome ou au contraire indiquera la reprise chirurgicale.



DOCTEUR DANIEL KORCHIA CABINET À MARSEILLE

(CONSULTATIONS)

429 RUE PARADIS
13008 MARSEILLE

WWW.KORCHIA-CHIRURGIE-MARSEILLE.COM

TÉL : 04 91 32 10 10

CONTACT@KORCHIA-CHIRURGIE-MARSEILLE.FR